

Devis

Entreprise (nom, adresse, téléphone, SIRET, n° de TVA)

Installation, rénovation ou dépannage électrique — remis avant toute intervention, valable jusqu'à la date indiquée

Assurance décennale : assureur, n° de contrat, couverture géographique — qualifications (Qualifelec, IRVE...)

N° DE DEVIS

DATE

VALABLE JUSQU'AU

DEVIS GRATUIT / PAYANT

CLIENT ET LIEU DES TRAVAUX

Nom, prénom

Téléphone / e-mail

Adresse

Adresse des travaux (si différente)

Nature des travaux (tableau, rénovation, borne, dépannage)

Logement achevé depuis + de 2 ans : oui / non

DÉTAIL DES PRESTATIONS

DÉSIGNATION (FOURNITURE OU MAIN-D'ŒUVRE)	UNITÉ	QTÉ	PRIX UNITAIRE HT	TVA	TOTAL HT
Main-d'œuvre — taux horaire : _____ € HT	h				
Frais de déplacement	forfait				
Total HT					
TVA 5,5 % (rénovation énergétique)					
TVA 10 % (logement de plus de 2 ans)					
TVA 20 % (neuf, bornes de recharge hors cas prévus...)					
Total TTC					
Acompte à la commande (____ %)					

CONDITIONS

Date de début et durée prévue des travaux, coupure de courant à prévoir, modalités de paiement (acompte, solde à la fin des travaux), garantie des fournitures et de la main-d'œuvre, attestation Consuel incluse ou en sus, mise en service après visa du Consuel.

Date et signature du client, précédée de « Bon pour accord »

TVA RÉDUITE : CERTIFICATION DU CLIENT

☐ Je certifie que les travaux portent sur un logement achevé depuis plus de 2 ans, affecté à l'habitation, qu'ils ne concourent pas à la production d'un immeuble neuf et n'augmentent pas la surface de plancher de plus de 10 % (art. 279-0 bis et 278-0 bis A du CGI).

Signature et cachet de l'entreprise

Dépannage, réparation ou entretien chez un particulier : le devis détaillé est remis avant tout travail, quel qu'en soit le montant (arrêté du 24 janvier 2017). Signé hors établissement, le client dispose de 14 jours pour se rétracter, sauf travaux urgents qu'il a demandés. Le devis mentionne sa durée de validité et son caractère gratuit ou payant. Une facture en deux exemplaires est remise pour toute prestation dès 25 € TTC. L'attestation d'assurance décennale est jointe au devis et à la facture. Installation d'une borne de recharge de plus de 3,7 kW : installateur qualifié IRVE obligatoire.

PV de mise en service

Entreprise (nom, adresse, téléphone, SIRET)

Installation neuve, rénovation de tableau ou borne de recharge — signé sur place, un exemplaire pour le client

N° DE CHANTIER / DEVIS

DATE

ÉLECTRICIEN

HEURE D'ARRIVÉE / DE DÉPART

CLIENT ET INSTALLATION

Nom, prénom

Téléphone

Adresse de l'installation

Nature (neuf, rénovation totale, tableau, borne, extension)

Raccordement (mono / tri), puissance souscrite (kVA)

Disjoncteur de branchement : calibre (A), n° de compteur

CONTRÔLES DU TABLEAU ET DES PROTECTIONS

☐ Interrupteurs différentiels 30 mA : nombre, type A / AC / F

☐ Test du bouton « T » de chaque différentiel : déclenchement

☐ Calibre des disjoncteurs adapté à la section des conducteurs

☐ Repérage des circuits sur le tableau, schéma de l'installation remis

☐ Serrage des bornes et des peignes, absence d'échauffement

☐ Parafoudre, coupure d'urgence et réserve de 20 % (si prévus)

PRISE DE TERRE ET LIAISONS

Résistance de la prise de terre Ω Liaison équipotentielle principale LES salle d'eau

MESURES PAR CIRCUIT

CIRCUIT (REPÈRE ET USAGE)	SECTION (MM ²)	PROTECTION (A)	ISOLEMENT (MΩ)	CONTINUITÉ PE (Ω)	ESSAI

ESSAIS ET BORNE DE RECHARGE (SI APPLICABLE)

☐ Mise sous tension, fonctionnement de chaque circuit vérifié

☐ Chauffe-eau, chauffage, VMC : asservissements et horloges testés

☐ Borne : puissance kW, circuit dédié, différentiel 30 mA type A ou F

☐ Borne : charge d'essai réalisée, pilotage et délestage vérifiés

ATTESTATION DE CONFORMITÉ CONSUEL

Type (jaune, vert, bleu, violet) N° et date d'envoi Visa reçu le / transmis au gestionnaire de réseau

Observations, réserves, travaux restant à réaliser, consignes remises au client (coupure générale, test mensuel des différentiels)...

Signature du client (installation reçue, observations éventuelles)

Signature de l'électricien

Installation neuve ou rénovée avec raccordement au réseau : l'attestation de conformité Consuel est demandée au moins 20 jours avant la date de mise en service souhaitée ; depuis le 1er janvier 2025, le Consuel transmet lui-même l'attestation visée au gestionnaire de réseau, qui procède à la mise en service. Borne de recharge de plus de 3,7 kW : qualification IRVE obligatoire (300 € d'amende par point de recharge). Le client teste les différentiels une fois par mois. Une facture est remise pour toute prestation dès 25 € TTC.